

Document de position de l'UICN sur les mécanismes de soutien

Convention sur la diversité biologique

Quinzième session de la Conférence des Parties (COP15)

Montréal, Canada, 7-19 décembre 2022

Principaux messages de l'UICN

Plan d'action en matière de genre

- ✓ L'UICN soutient et encourage les Parties à adopter le Plan d'action pour l'égalité des sexes, qui renforce et encourage la mise en œuvre d'un cadre mondial de la biodiversité (CMB) pour l'après 2020 sensible aux questions de genre.

Élaboration d'un nouveau programme de travail et de dispositions institutionnelles concernant l'article 8(j) et autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales

- ✓ L'UICN souligne l'importance d'un nouveau Programme de travail sur l'article 8(j) et de sa reconnaissance en tant que mécanisme de soutien crucial pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
- ✓ L'UICN recommande d'envisager la mise en place d'un organe permanent, ouvert et inclusif pour les PICL, qui pourrait jouer un rôle stratégique et fournir des conseils de haut niveau sur les questions pertinentes par le biais d'analyses, de recommandations et d'options politiques appropriées, afin de soutenir la mise en œuvre de l'article 8(j) et des dispositions connexes.

Mobilisation des ressources et mécanisme de financement

- ✓ L'UICN encourage les Parties à adopter la stratégie de mobilisation des ressources lors de la COP15 afin d'éviter tout retard dans sa mise en œuvre.
- ✓ L'UICN accueille favorablement les demandes d'amélioration des cadres d'information financière en relation avec les impacts sur la biodiversité des dépenses internes, liées à la biodiversité, des institutions financières publiques et privées.

Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, gestion des connaissances et communication

- ✓ L'UICN invite les Parties à envisager des moyens de rendre opérationnel le cadre stratégique à long terme, par exemple en définissant des étapes et des cibles afin de guider les efforts de renforcement des capacités en relation avec le CMB pour l'après-2020.
- ✓ L'UICN propose que la référence spécifique à PANORAMA soit maintenue dans la décision, comme un exemple souhaitable d'une initiative existante et réussie qui soutiendra la mise en œuvre par la génération, la gestion et le partage de connaissances.

Mécanismes de planification, de suivi, de compte rendu et d'examen

- ✓ L'UICN recommande que le projet de décision fournisse les détails qui permettront de rendre opérationnel le mécanisme de responsabilité et transparence du CMB pour l'après-2020.
- ✓ L'UICN soutient pleinement la mise en place d'un bilan mondial de la biodiversité afin d'évaluer les progrès accomplis et de renforcer les ambitions et ajuster l'exécution, selon les besoins, pour atteindre les cibles et objectifs du CMB pour l'après-2020.
- ✓ L'UICN souligne qu'il sera important de documenter les contributions d'acteurs non étatiques au CMB, pour examen par les Parties et inclusion dans les processus formels de rapports.

Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs

- ✓ L'UICN exhorte les Parties à adopter, mettre en œuvre et promouvoir l'Approche stratégique à long terme pour l'intégration de la diversité biologique (LTAM, selon ses sigles en anglais) ainsi que le plan d'action et les objectifs associés, mais note que le projet de décision pourrait bénéficier d'une identification des objectifs spécifiques à l'horizon 2030 auxquels le LTAM contribuerait, afin d'encourager sa mise en œuvre en tant que contribution au MMB.
- ✓ En ce qui concerne les orientations, les outils et les cas de bonnes pratiques d'intégration mentionnés dans le LTAM, l'UICN attire l'attention des Parties sur la méthodologie et les produits de connaissance du projet BioDev2030.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Mme Sonia Peña Moreno
Directrice
Centre des politiques
internationales
Siège mondial de l'UICN
sonia.penamoren@iucn.org
www.iucn.org

Mme Victoria Romero
Responsable des
politiques, Biodiversité
Centre des politiques
internationales
Siège mondial de l'UICN
victoria.romero@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tel +41 22 999 0000
Fax : +41 22 999 0002
www.iucn.org

Plan d'action en matière de genre

(Point 9D de l'ordre du jour)

L'UICN se félicite du projet de décision reconnaissant la nécessité d'un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes pour soutenir et promouvoir la mise en œuvre d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 sensible aux questions d'égalité hommes-femmes. Le plan appuiera également une approche soucieuse des questions d'égalité hommes-femmes dans l'application des mécanismes de mise en œuvre associés au cadre. En outre, l'UICN appuie l'adoption du Plan d'action pour l'égalité des sexes (GPA, selon ses sigles en anglais) et encourage les Parties faire de même.

L'UICN a contribué à l'élaboration du GPA, qui constitue un document stratégique clé fournissant des orientations claires sur la façon de garantir que les droits des femmes et des filles, dans leur diversité d'identités, soient respectés dans la prise de décision et la mise en œuvre du CMB, mais rendant également visible l'importance d'identifier et d'éliminer, de prévenir et de répondre à toutes les formes de discrimination et de violence fondées sur le genre, en particulier en ce qui concerne le contrôle, la propriété et l'accès à l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité, y compris la protection des défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement et des gardes de parc féminins, comme cela a été démontré dans la publication de l'UICN intitulée [« Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : la violence des inégalités »](#) (iucn.org).

Renforcement de l'intégration concernant les dispositions liées à l'article 8 j) et dispositions connexes

(Point 10 de l'ordre du jour)

La mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 doit également se dérouler avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, y compris leur consentement libre, préalable et éclairé, avec la pleine reconnaissance des droits des peuples autochtones sur leurs terres, leurs eaux, leurs territoires et leurs ressources, tels qu'énoncé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), et dans le plein respect de leurs divers systèmes de connaissances.

Le cadre devrait également fournir une plateforme aux peuples autochtones et aux communautés

locales, tenir compte de leur vision du monde, de leur relation harmonieuse avec la nature, de leurs points de vue sur le développement durable, et être culturellement approprié.

Élaboration d'un nouveau programme de travail et de dispositions institutionnelles concernant l'article 8 j) et autres dispositions de la Convention relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales

(Point 10A de l'ordre du jour)

Conformément aux paragraphes ci-dessus, l'UICN souligne l'importance d'un nouveau programme de travail sur l'article 8(j) et sa reconnaissance en tant que mécanisme de soutien crucial pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Reconnaissant la nécessité de mieux intégrer les questions relatives aux peuples autochtones dans l'ensemble de la Convention, et le désir de nouvelles dispositions institutionnelles visant à faciliter l'échange de connaissances, l'UICN recommande la création d'un organe permanent, ouvert et inclusif pour les PACL, qui pourrait jouer un rôle stratégique dans la promotion des connaissances traditionnelles des PACL et fournir une plateforme d'apprentissage. Une nouvelle disposition institutionnelle permettrait de fournir des conseils de haut niveau sur les questions pertinentes par le biais d'analyses, de recommandations et d'options de politique générale appropriées, afin d'appuyer la mise en œuvre de l'article 8(j) et des dispositions connexes. En outre, la nouvelle disposition garantirait une participation pleine, équitable, efficace, directe et utile des PACL à toutes les activités et à tous les stades de la mise en œuvre, en fournissant directement à la COP des recommandations, des enseignements, des conseils et des informations.

L'UICN est favorable à la levée des crochets sur le paragraphe 9 du projet de décision.

Mobilisation des ressources et mécanisme de financement

(Point 12 de l'ordre du jour)

L'UICN appuie les trois composantes de mobilisation des ressources énoncées à l'annexe I du projet de décision : i) réduire ou rediriger les ressources nuisibles à la biodiversité, ii) créer des ressources supplémentaires de toutes provenances afin de réaliser les trois objectifs de la Convention

et iii) améliorer l'efficacité et l'efficience de l'utilisation des ressources.

L'UICN appelle cependant à une action renforcée dans plusieurs domaines. Premièrement, l'augmentation substantielle des investissements et l'amélioration des cadres politiques afin d'encourager les flux financiers privés et publics pour améliorer la santé des actifs naturels sous-jacents, ainsi qu'un cadre permettant aux entreprises, aux institutions financières et aux communautés, y compris les groupes sous-représentés et marginalisés, de bénéficier d'une formation pour développer des investissements générateurs à la fois de nature et d'avantages économiques.

Deuxièmement, un financement accru de la part des pays dont la consommation génère des impacts négatifs sur la biodiversité dans d'autres pays, afin de refléter leur responsabilité partagée dans la gestion de ces impacts. À cette fin, l'aide bilatérale devrait en particulier soutenir la transition de l'agriculture vers aucun impact négatif ou un impact positif net sur la biodiversité.

Troisièmement, les institutions financières devraient identifier et divulguer leurs impacts et dépendance à l'égard de la nature. Les cadres réglementaires proposés, tels que celui du *Groupe de travail sur la divulgation des informations financières liées à la nature*, devraient être considérés comme prioritaires afin que les flux financiers passent d'un impact négatif à un impact positif sur la nature. Des mesures de l'évolution de ces flux financiers seront essentielles à l'élaboration d'objectifs à atteindre par le secteur financier.

Quatrièmement, afin de garantir que les flux financiers évoluent vers des impacts positifs pour la nature, il sera essentiel de mieux connaître les impacts spatiaux spécifiques des pressions exercées sur la biodiversité par la production de produits de base, le développement d'infrastructures, l'utilisation non durable et les espèces envahissantes. Cela peut être grandement facilité par l'utilisation de l'intelligence artificielle, des données de télédétection et des connaissances de scientifiques locaux, des communautés et des peuples autochtones. En particulier, une connaissance accrue de la production géographique de certains produits agricoles essentiels est nécessaire et devrait être motivée par une demande des institutions financières dans le but d'évaluer avec précision les risques financiers.

Cinquièmement, l'UICN accueille favorablement les demandes d'amélioration des cadres d'information financière en relation avec les impacts sur la

biodiversité des dépenses internes, liées à la biodiversité, des institutions financières publiques et privées. Toutefois, il est essentiel que ces cadres de rapports prennent en compte et intègrent non seulement les impacts positifs, mais aussi les impacts négatifs potentiels des flux financiers des secteurs public et privé sur la biodiversité, dans le but d'accroître les impacts positifs et d'éliminer les négatifs.

Enfin, la stratégie de mobilisation des ressources est un mécanisme de soutien essentiel à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. À ce titre, **l'UICN encourage les Parties à adopter la stratégie de mobilisation des ressources lors de la COP15, afin d'éviter tout retard dans sa mise en œuvre** (option A au paragraphe 16 du projet de décision).

Renforcement des capacités, coopération technique et scientifique, gestion des connaissances et communication

(Point 13 de l'ordre du jour)

Renforcement des capacités

L'UICN se félicite des efforts entrepris pour mener de vastes consultations sur l'élaboration du Cadre stratégique à long terme pour le développement des capacités, élément crucial du CMB qui a abouti à une stratégie cohérente et claire.

L'UICN soutient la mise en place d'un mécanisme global de coordination qui permette la participation collective des organisations et des partenariats engagés, et veille à ce que les efforts de développement des capacités soient accessibles de manière équitable et inclusive, garantissant une représentation diversifiée. **L'UICN invite les Parties à envisager des moyens de rendre opérationnel le cadre stratégique à long terme, notamment en définissant des étapes et objectifs pour guider les efforts de renforcement des capacités en relation avec le Cadre pour l'après-2020.** Il sera également important de coordonner le développement des capacités entre les conventions relatives à la biodiversité.

Le cadre stratégique à long terme prévoit des engagements de la part d'organisations et de partenariats afin d'atteindre son objectif. L'UICN, par l'intermédiaire de ses réseaux d'experts, est bien placée pour contribuer aux partenariats nécessaires. L'un de ces partenariats, **PANORAMA : Solutions pour une planète**

saine¹, implique l'UICN avec la GIZ, le PNUD, le PNUE, Rare, GRID Arendal, l'ICCRUM, l'ICOMOS, l'IFOAM - Organics International, la Banque mondiale, l'OMS et EcoHealth Alliance.

L'approche adoptée par PANORAMA est pleinement conforme au sens et à la portée du renforcement des capacités énoncés dans le projet de Cadre stratégique à long terme et englobe les trois niveaux de renforcement des capacités décrits dans celui-ci.

En outre, l'UICN attire l'attention sur les efforts importants entrepris pour développer les systèmes d'information régionaux, la gestion des connaissances et le développement des capacités par le biais des programmes BEST (Biodiversité et services écosystémiques dans les territoires européens d'outre-mer) et BIOPAMA (Biodiversité et gestion des aires protégées). Ces programmes facilitent la coopération régionale et soutiennent les fonctions de suivi et d'évaluation. Les observatoires régionaux créés dans le cadre de BIOPAMA soutiendront également la coordination et la cohérence du renforcement des capacités, la communication et la gestion des connaissances au niveau régional dans le cadre des mécanismes de gouvernance et de coordination proposés dans le projet de décision, et l'UICN suggère que la référence spécifique à ces mécanismes soit maintenue dans la décision.

Gestion des connaissances

L'UICN soutient la mise en place d'un réseau mondial de connaissances sur la biodiversité, basé sur les organisations, initiatives et processus existants.

L'UICN propose que la référence spécifique à PANORAMA soit maintenue dans la décision, comme un exemple souhaitable d'initiatives existantes qui soutiendront la mise en œuvre par la génération, la gestion et le partage de connaissances.

Les partenaires de PANORAMA se sont engagés à collaborer avec le secrétariat de la CDB pour aider les Parties à mettre en œuvre au niveau national la composante de gestion des connaissances du Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020 par l'identification, la collecte et le partage de bonnes pratiques, ainsi que par un soutien à la communication autour de solutions pour mettre en œuvre le CMB.

¹ Un document soulignant les façons dont le partenariat PANORAMA pourrait contribuer au Cadre stratégique à long terme pour le développement des capacités et à la Composante de gestion des connaissances du Cadre mondial

Mécanismes de planification, de suivi, de compte rendu et d'examen

(Point 14 de l'ordre du jour)

Cette décision devrait fournir les détails de mise en œuvre du mécanisme de responsabilité et transparence du CMB pour l'après-2020. À cet égard, les différentes composantes de l'approche multidimensionnelle renforcée de la planification, du suivi, de l'établissement de rapports et de l'examen doivent refléter les éléments de la section J du CMB pour l'après-2020.

Une plus grande clarté est nécessaire pour la section sur l'examen. Si une analyse de l'ambition collective est la bienvenue afin d'identifier les lacunes en la matière, de même qu'un bilan périodique des progrès accomplis dans la mise en œuvre, leur objectif final devrait être d'éclairer la révision ultérieure des SPANB et objectifs nationaux, ainsi que des engagements volontaires des acteurs non étatiques, sur le modèle du texte proposé au paragraphe 15 alt.

L'UICN soutient pleinement la mise en place d'un bilan mondial de la biodiversité afin d'évaluer les progrès accomplis et renforcer les ambitions et ajuster la mise en œuvre, selon les besoins, pour atteindre les cibles et objectifs du CMB pour l'après-2020. Le bilan mondial doit se fonder principalement sur les rapports nationaux, mais doit également envisager une source plus large de contributions. Sur ce point, l'UICN invite les Parties à envisager d'inclure dans les autres sources d'information, les rapports nationaux et cadres de suivi d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et en particulier des conventions relatives à la biodiversité, le cas échéant.

Les Parties souhaiteront peut-être aussi fusionner le paragraphe 13(j) et le paragraphe 19.

L'UICN note également qu'il est important que le bilan mondial de la biodiversité tienne compte des données scientifiques les plus récentes et les plus fiables, dont les évaluations scientifiques ne peuvent être réalisées exclusivement par des organes intergouvernementaux. C'est pourquoi nous proposons de supprimer le texte entre parenthèses au paragraphe 13(h) :

h) Évaluations et rapports scientifiques pertinents ~~[examinés au niveau intergouvernemental]~~ [étudiés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis

de la biodiversité pour l'après-2020 a été publié sur la page web des documents du SBI-3, sous la rubrique « Autres » : <https://www.cbd.int/doc/c/737e/bf60/87c488a8b58aa32bdc8e8e0e/iucn-panorama-infdoc-sbi3-en.pdf>

scientifiques, techniques et technologiques}, y compris ceux de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, des Perspectives mondiales de la diversité biologique et des Perspectives locales de la diversité biologique, ainsi que les connaissances des populations autochtones et des communautés locales ;

Enfin, si les Parties décident de charger le SBI de développer les procédures du bilan, l'UICN propose que les paragraphes 17 et 18 relèvent de cette instruction.

En ce qui concerne la participation et les contributions d'acteurs non étatiques, **l'UICN souligne l'importance de documenter les contributions d'acteurs non étatiques au CMB pour examen par les Parties et inclusion dans les processus formels d'établissement de rapports.** Dans cette optique, l'UICN s'est vue confier par ses Membres, incluant des gouvernements, des ONG et des organisations de peuples autochtones, le mandat d'élaborer une plateforme de Contributions pour la nature qui permettra à toutes les composantes de l'UICN de documenter leurs contributions potentielles aux objectifs mondiaux pour la nature. L'UICN est prête à faciliter le partage de ces informations, le cas échéant, dans le cadre des processus formels d'établissement de rapports en cours de discussion.

Intégration de la biodiversité dans et entre les secteurs

(Point 16 de l'ordre du jour)

L'UICN se félicite des efforts entrepris pour développer l'Approche stratégique à long terme pour l'intégration de la diversité biologique (LTAM) en tant que mécanisme de soutien important pour la mise en œuvre du CMB et **prie instamment les Parties d'adopter, de mettre en œuvre et de promouvoir le LTAM ainsi que le plan d'action et les objectifs associés.**

L'UICN note que si le projet de décision reconnaît que l'intégration de la biodiversité est un élément fondamental du développement durable et essentielle à la réalisation de la vision à l'horizon 2050 de vivre en harmonie avec la nature, **le texte pourrait bénéficier d'une identification des objectifs spécifiques à l'horizon 2030 auxquels le LTAM contribuerait, afin d'encourager sa mise en œuvre en tant que contribution au CMB.** En outre, afin d'éviter les doublons dans l'établissement de rapports, les cibles et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre du LTAM devraient, dans la mesure du

possible, s'appuyer sur les dispositions mises en place pour rendre compte, suivre et évaluer les cibles 14, 15, 16, 18 et 19 du CMB pour l'après-2020.

L'UICN souligne l'importance de briser les cloisonnements entre les parties prenantes et de favoriser la collaboration pour un changement systémique, comme le démontre [BioDev2030](#), un projet conjoint de l'UICN, du WWF et d'Expertise France visant à mettre en œuvre l'intégration de la biodiversité dans les secteurs prioritaires de 16 pays en développement. Par conséquent, l'UICN :

- ✓ recommande d'associer des représentants du secteur des entreprises aux discussions sur l'intégration ;
- ✓ encourage les gouvernements à tous les niveaux, les entreprises, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales et toutes les parties prenantes concernées à s'engager dans les activités énoncées dans le plan d'action ;
- ✓ encourage une sensibilisation et un engagement accrus avec les parties prenantes par le biais de plateformes multipartites, afin de faciliter le dialogue et la collaboration pour résoudre les problèmes de biodiversité de manière systémique, pour une approche d'intégration réussie. Ces plateformes multipartites devraient être adaptées à leur objectif, inclusives et fondées sur une cartographie solide des parties prenantes. Elles doivent impliquer des représentants gouvernementaux de tous les niveaux, du secteur privé, des organisations de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales dans des discussions régulières, fondées sur des données scientifiques et des études fondées sur des données probantes, dans le but de soutenir la prise de décision.

À la lumière de ce qui précède, l'UICN suggère les amendements suivants au projet de décision, pour examen par les Parties :

- ✓ 2. ~~{Adopte}]{Prend note}]{Se félicite de}~~ l'approche stratégique à long terme de l'intégration de la biodiversité contenue dans l'annexe à la présente décision, qui constitue une contribution importante à l'élaboration **et à la mise en œuvre** du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 **et, en particulier, des cibles 14, 15, 16, 18 et 19 relatives à l'intégration, mais aussi des cibles 5, 6, 7, 8 et 10 qui dépendent d'activités économiques menées de manière durable** ;

- ✓ 4. ~~[Accueille favorablement] [Prend note] [Prend note avec satisfaction]~~ du plan d'action volontaire relatif à l'approche stratégique à long terme pour l'intégration de la biodiversité, et encourage les Parties et les gouvernements, à tous les niveaux, [...] afin de soutenir le cadre mondial de la biodiversité et sa mise en œuvre,...

Enfin, en ce qui concerne les orientations, les outils et les cas de bonnes pratiques d'intégration mentionnés dans le LTAM, **l'UICN attire l'attention des Parties sur la méthodologie et les produits de connaissance du projet BioDev2030**, qui pourront être partagés par les 16 Parties impliquées dans le projet.

Sur la base de 3 étapes clés : i) une évaluation nationale des menaces pour la biodiversité, ii) une analyse sectorielle approfondie (analyse du contexte, cartographie des parties prenantes, analyse des pratiques existantes) et iii) un dialogue multipartite visant à encourager les engagements du secteur privé et les intégrer dans les stratégies et plans d'action nationaux (y compris les SPANB), la méthodologie BIODÉV2030 souligne l'importance de la collaboration et du dialogue entre les parties prenantes en tant qu'étape cruciale pour l'adhésion et l'appropriation, ce qui fait actuellement défaut dans la stratégie et les domaines d'action proposés pour un changement systémique transformatif.

L'UICN invite les Parties à envisager d'ajouter à l'annexe du projet de décision une Action principale 6 supplémentaire au titre du Domaine stratégique III : Intégrer la biodiversité à tous les niveaux de la société, comme suit :

- ✓ **Action principale 6 : Les gouvernements à tous les niveaux, les entreprises, la société civile, les peuples autochtones et**

les communautés locales ainsi que toutes les parties prenantes concernées au sein de la société sont impliqués ou représentés dans des plateformes nationales multisectorielles qui créent une interface entre les experts scientifiques et toutes les parties prenantes afin d'éclairer les décisions et les progrès, suivent la mise en œuvre du Plan d'action et sa contribution aux SPANB, créent des mécanismes de responsabilisation entre les différentes parties prenantes et une appropriation conjointe du processus de transformation.

Justification : Une plateforme multipartite crée une interface entre les experts scientifiques et les non-experts, les décideurs politiques et économiques, ce qui est essentiel pour comprendre les enjeux, le coût de l'inaction et identifier les priorités de manière concertée, tout en assurant une cohérence entre la stratégie nationale de développement durable et les stratégies de développement sectorielles. Une telle plateforme multipartite favoriserait la coopération intersectorielle, nécessaire au niveau national, mais aussi lorsque plusieurs secteurs opèrent sur un territoire donné et engendrent des pressions cumulatives. Cette plateforme offre un espace pour le suivi et l'évaluation périodiques et transparents de la mise en œuvre du Plan d'action par les différents acteurs, afin de garantir la responsabilité de tous quant à leurs contributions. Elle aidera également les acteurs et parties prenantes à s'approprier les questions, à participer aux débats et à être tenus responsables des actions et des impacts.